

NOM :



## EXAMEN ARBITRE REGIONAL SPECIFIQUE EPEE

- 1 - Si l'épée d'un tireur présente des taches de colle et que son adversaire touche sur la colle et allume :
  - l'arbitre doit accorder la touche
  - l'arbitre doit annuler la touche
  - l'arbitre doit donner un carton jaune pour matériel défectueux et faire changer l'arme
- 2 - Le masque :
  - ne doit pas être isolé
  - doit être isolé extérieurement seulement
  - ne peut être recouvert de matière susceptible de faire glisser la pointe
- 3 - L'arbitre voit que l'un des deux tireurs touche à terre, mais l'appareil indique un coup double :
  - il n'accorde pas de touches
  - il accorde les deux touches
  - il accorde la touche valablement portée et annule la touche à terre
- 4 - Si le fil de corps s'est décroché à la main du tireur et que celui-ci est touché :
  - l'arbitre donne un carton rouge pour combat non loyal
  - l'arbitre accorde la touche portée
  - l'arbitre annule la touche portée
- 5 - Pour annuler une touche, l'arbitre doit constater la défaillance:
  - après l'action, même si le combat a repris
  - immédiatement après l'action, même si le tireur s'est débranché
  - immédiatement après l'action et avant la reprise du combat
- 6 - L'arbitre peut déclarer un tireur touché sans que l'appareil ne le signale:
  - vrai en cas de touches de pénalisation
  - si un des deux tireurs se déclare touché et que l'appareil ne le signale pas
  - faux
- 7 - Un tireur sort latéralement de la piste des deux pieds et touche. L'appareil indique un coup double :
  - l'arbitre annule les deux touches
  - l'arbitre compte la touche du tireur resté sur la piste
  - l'arbitre accorde les deux touches